



## **COVID-19 – Les polices vaudoises élargissent l'accueil au public**

**Dès le lundi 4 mai 2020, les citoyennes et citoyens pourront à nouveau se rendre dans une vingtaine de postes de polices et de gendarmerie du canton afin de déposer plainte. Les contrôles du stationnement et les radars ont également repris progressivement leur activité tandis que les polices poursuivent la verbalisation et les dénonciations des personnes et commerces qui ne respectent pas les normes d'hygiènes OFSP toujours en vigueur.**

Dès ce lundi 4 mai 2020, les polices vaudoises rouvrent partiellement l'accueil au public dans les postes de l'ensemble du territoire afin d'adapter le dispositif sécuritaire à la reprise partielle de l'activité sociétale et économique. Un certain nombre de postes de police et de gendarmerie ouvrent à nouveau dans les quatre régions du canton. Pour les informations sur les lieux, les postes et les horaires, vous trouvez l'information à jour ici : <https://polvd.info/2ScwNh>

A noter que la réception de l'Office de contrôle du stationnement (OCS) de la police municipale de Lausanne sera à nouveau ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 14h.

### **Mesures de distanciation sociale et d'interdiction d'attroupements toujours en vigueur**

Les forces de l'ordre demeureront vigilantes et présentes dans les lieux soumis à restrictions pour s'assurer du respect des mesures prises par les autorités en lien avec le COVID-19. La Police rappelle que même si l'activité économique et sociale reprend progressivement, les normes d'hygiène OFSP – la distanciation sociale (2 mètres entre chaque personne) et l'interdiction des attroupements de plus de 5 personnes – sont toujours en vigueur. De ce fait, les amendes d'ordre et les dénonciations se poursuivent pour les personnes et commerces ne les respectant pas. Nous prions la population de continuer à faire preuve de patience, de responsabilité, de solidarité et de compréhension.

Les contrôles du stationnement, de la compétence des communes, ont repris progressivement. Ils seront effectués prioritairement là où des commerces ont redémarré leur activité afin de fluidifier les zones de parking et favoriser la reprise progressive de l'activité commerciale.

Les plates-formes d'information web et téléphoniques de l'Etat de Vaud, à l'adresse [www.vd.ch/coronavirus](http://www.vd.ch/coronavirus), donneront au fur et à mesure tous les détails organisationnels.

Direction communication et relations aux citoyens  
Police cantonale vaudoise

Renseignements : +41 79 771 83 54 et [media.coronavirus@vd.ch](mailto:media.coronavirus@vd.ch)